

Département LSO

STAGES OBLIGATOIRES EN DAUPHINE LICENCE (grade) DROIT pour les étudiants inscrits en CEJ pour les étudiants inscrits en L3 Droit et qui souhaitent poursuivre en M1 Droit à Dauphine

Responsable pédagogique Dauphine Licence 1^{ère} et 2^{ème} année : Mme Dominique BOREL
Responsable pédagogique de la 3^{ème} année de Droit : Mme Dorothée GALLOIS-COCHET

<p>Stage de fin de CEJ « Découverte du monde de l'entreprise » (stage validé en Licence DROIT)</p>

Nature du stage en CEJ :

Ce stage a pour objet la découverte du monde de l'entreprise et l'acquisition d'une première expérience professionnelle. Il n'a pas spécialement vocation à être effectué dans le domaine juridique. Il peut être effectué auprès de tout type d'employeur (entreprise, administration publique, collectivité territoriale).

Seront admis comme équivalent au stage, dès lors qu'ils sont effectués pendant la période requise :

- Les contrats de travail à temps complet pour une durée de 4 semaines
- Les contrats de travail à temps partiel représentant un nombre d'heures au moins égal à 120h

Ce stage concerne uniquement les étudiants qui souhaitent poursuivre leur cursus en licence Droit.

La convention de stage sera validée par Mme Dominique Borel.

Durée :

La durée du stage est de 4 semaines.

Les 4 semaines ont en principe vocation à être effectuées de manière continue auprès du même employeur. Une dérogation pourra être accordée après examen préalable de la situation particulière par le responsable pédagogique de la Licence Droit.

Période d'exercice du stage en CEJ :

Le stage doit être achevé sept jours avant la date de délibération du jury d'examen de la première session de Licence Droit (date fixée chaque année par le calendrier de l'année universitaire – habituellement en juin).

En raison des périodes d'enseignement entre septembre et juin pendant l'année de Licence, le stage de 4 semaines doit en pratique être effectué pendant la période estivale précédant la rentrée en Licence.

Tout stage ou contrat de travail effectué dans les deux ans précédant la date de délibération du jury mentionnée au premier alinéa de ce paragraphe sera réputé effectué pendant la période requise.

Validation :

Ce stage donne lieu à une validation, sur présentation de la convention de stage ou du contrat de travail original à l'assistant(e) de formation de la Licence Droit.

Il n'est pas sanctionné par un rapport de stage.



Stage juridique de fin de Licence Droit (à valider en M1)

Nature du stage en L3 Droit :

Ce stage doit être effectué dans le domaine juridique et concerne les étudiants qui souhaitent poursuivre en M1 Droit.

La convention sera validée par Mme Dorothée Gallois-Cochet

Durée :

La durée du stage est de 4 semaines.

Les 4 semaines doivent être effectuées de manière continue auprès du même employeur. Une dérogation pourra être accordée après examen préalable de la situation particulière par le responsable pédagogique de la Licence Droit.

Période d'exercice du stage en L3 validé en M1 :

Le stage doit être achevé sept jours avant la date de délibération du jury d'examen de la première session de Master 1 (date fixée chaque année par le calendrier de l'année universitaire – habituellement en juin).

En raison des périodes d'enseignement entre septembre et juin pendant l'année de Master, le stage de 4 semaines doit en pratique être effectué pendant la période estivale précédant la rentrée en Master.

Validation :

Ce stage donne lieu à une validation, sur présentation de la convention de stage original à l'assitant(e) de formation du master 1.

Il est sanctionné par un rapport de stage.

PROCEDURE

La convention de stage est à remplir en ligne : stages.dauphine.fr

(informations complémentaires sur <http://www.lso.dauphine.fr/fr/scolarite.html>)

ATTENTION :

La date de fin de stage doit être en conformité avec les dates de début et de fin de cours indiquées sur les calendriers pédagogiques.

En cas de stage pendant la semaine d'examen d'appel, l'étudiant doit préciser dans la convention l'éventualité de quelques absences.

ATTENTION : LE STAGE NE POURRA COMMENCER QU'APRES TOUTES CES FORMALITES ACCOMPLIES

LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR POUR LE STAGE (France – Europe – Etranger)

- Les 3 exemplaires des conventions de stage remplis et signés par l'entreprise et l'étudiant (documents originaux),
- Photocopie de l'attestation de responsabilité civile d'assurance de l'étudiant (e) (Assurance et non pas Carte vitale ni l'attestation accompagnant la carte vitale)
- Si vous souhaitez l'envoi de votre convention signée par courrier postal, merci de nous adresser deux enveloppes affranchies au tarif en vigueur (supérieur à 20 gr) (format 22 X 16)
 - une aux nom et adresse de l'étudiant (e)
 - une aux nom et adresse de l'entreprise

**ATTENTION : Ces documents doivent être impérativement remis 1 semaine avant le début du stage
AUCUNE CONVENTION NE SERA SIGNEE AVEC EFFET RETROACTIF**

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REJETE

HORAIRES D'OUVERTURE DU BUREAU DES STAGES

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17 h - Bureau P 314

kamel.zeraia@dauphine.fr

INFORMATIONS

Lire attentivement l'article 6 de la convention concernant « la protection sociale »

La convention de stage doit être signée par l'Université d'inscription de l'étudiant à la date de sa signature. Les étudiants dont l'inscription en L3 Droit est la première inscription à l'Université Paris-Dauphine doivent demander une convention de stage dans l'Université où ils sont inscrits à la date de la demande ou, à défaut, conclure un contrat de travail.